

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des délibérations du conseil municipal**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher (e) collègue,

Je vous invite à participer à la séance publique du Conseil Municipal qui aura lieu :

Mardi 5 décembre 2023

à 18h30

Salle de la Démocratie (en Mairie)

L'ordre du jour est le suivant :

1) Finances :

- Décisions Modificatives du budget principal de la commune 2023
- Décisions Modificatives du budget annexe « Cinémaville » 2023
- Admission en non-valeur
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement – Budget primitif 2024 de la commune

2) Urbanisme :

- Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale requise au titre de la « loi sur l'eau » dans le cadre du captage F4 « *Plateau des Vignes* » destiné à alimenter en eau potable la commune de Pollestres
- Acquisition de la parcelle AI n°0179 sis au lieudit *La Garrigola* (SAFER)

3) Intercommunalité :

- Approbation du compte-rendu de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT)
- Convention relative à la gestion des flux des réservations de logements sociaux avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et les bailleurs sociaux
- Transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

- Répartition intercommunale des charges d'enseignement des écoles publiques : Participation demandée par la ville de Pollestres en tant que commune d'accueil pour l'année scolaire 2023-2024
- Communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Occitanie portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Sainte-Marie-la-Mer au titre des exercices 2017 et suivants

4) Personnel :

- Retrait de la délibération n°2023_074 relative à l'abondement de fin d'année alloué aux agents en contrat à durée déterminée et aux agents en contrat de droit privé
- Abondement de fin d'année alloué aux agents en contrat de droit privé
- Modification du tableau des effectifs – Création de poste
- Modification de la prise en charge des frais de repas et d'hébergement liés aux déplacements professionnels des agents

5) Enfance – jeunesse :

- Convention de prestation pour la mise en place d'une initiation au catalan à l'école primaire Pau Casals signée avec l'APLEC - année scolaire 2023/2024
- Convention relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre

6) Médiathèque :

- Convention de partenariat entre la commune de Pollestres et l'Établissement Public Médico Éducatif du Roussillon « le Soleil des Pyrénées »

7) Avis :

- Avis du conseil municipal sur une demande de dérogation au principe du repos dominical

8) Questions diverses :

9) Décisions du maire

Vous trouverez, ci-joint, la note de synthèse des dossiers qui seront soumis à votre examen.

Vous pourrez également solliciter auprès de Monsieur Pierre CONTET, Directeur Général des Services, tous renseignements qui vous paraîtront utiles pour une meilleure information.

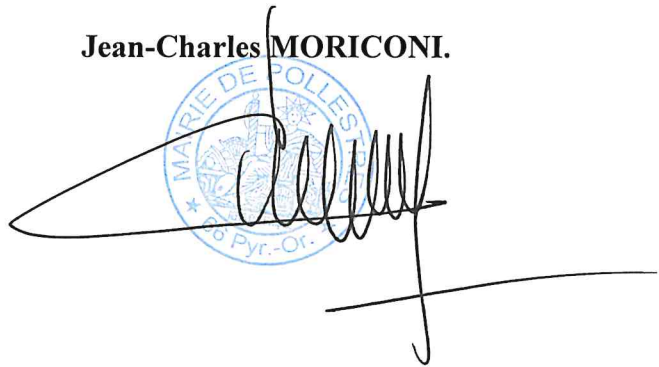
Comptant sur votre présence,

Cordialement,

Pollestres, le 29 novembre 2023.

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE POLLESTRES" and "65 Pyr.-Or." around a central emblem. The signature is a cursive script that extends to the right and then loops back down.